

**FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON**

**SAISON 2008**

**GUIDE**

**DE LA**

**FORMATION**

**Direction Technique Nationale**

# INTRODUCTION

L'ensemble de ce travail est le résultat du projet de **rénovation de la formation fédérale**. **Quatre niveaux** ont été clairement définis avec leurs **contenus de formations** et, le cas échéant, leurs **modalités d'examens**.

Cette rénovation des formations s'est appuyée sur la **définition des tâches** que l'entraîneur aura à assumer dans son activité d'encadrement.

De nouvelles dénominations ont été adoptées dans un souci de **lisibilité** et de **cohérence avec les nouveaux dispositifs de formation du Ministère des Sports** (Brevets Professionnels, Validations d'Acquis, Equivalences, etc .....).

**L'harmonisation nationale** progressive des formations **BF5** (voir tableau ci dessous) est un passage nécessaire vers **l'homogénéisation** des niveaux d'entrée en **BF4**.

Les CTL restent les principaux acteurs de la réussite de cette harmonisation.

FORMATION FEDERALE		
Brevets fédéraux	Fonctions	Organisation de la formation
Assistant	Sous la responsabilité directe de diplômés fédéraux, il apporte une aide logistique et sécuritaire au sein de son club.	LIGUE  HARMONISATION NATIONALE PAR LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.
Initiateur BF 5	Anime des publics d'âges différents dans une perspective de découverte, initiation ou apprentissage.	
Entraîneur BF 4	Entraîne des publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des personnes.	DTN
Entraîneur confirmé BF 3	Entraîne des publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des personnes et en prenant en considération les aspects multifactoriels de la performance.	DTN

# ASSISTANT

**OTI\*** : Sous la responsabilité directe des diplômés fédéraux, il apporte une aide logistique et sécuritaire au sein de son club

\* Objectif terminal d'intégration

L'assistant représente le premier niveau du cursus de la formation fédérale.

L'assistant doit être âgé au minimum de 16 ans et licencié à la FFTRI.

Le titre d'assistant est validé par l'attestation de suivi des modules 3 et 4 de la formation d'initiateur fédéral de triathlon.

Il n'exige donc aucun examen . C'est le CTL, responsable de la formation qui délivre l'attestation.

# INITIATEUR BF 5

**OTI\*** : Entraîne des public dans une perspective de découverte, initiation ou apprentissage.

\* Objectif terminal d'intégration

NIVEAU DU DIPLOME	
NIVEAU DU DIPLOME	Niveau BEP
PRE REQUIS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir 17 ans minimum à l'entrée en formation</li><li>- Avoir 18 ans révolus lors de l'examen</li><li>- Etre licencié(e) à la F F TRI</li><li>- Etre titulaire du code de la route</li></ul>
MODALITES D'INSCRIPTION	Auprès du CTL de chaque ligue
DATES DE FORMATION	Définies au sein de chaque ligue.

<b>MODALITES DE FORMATION</b>	<p align="center">Suivant l'harmonisation fédérale : <u>VOIR DOCUMENT ANNEXE 1</u></p> <p>- Formation théorique de 27 heures réparties en 4 modules + Module 5 :</p> <p>Mod 1 : Méthodologie de l'entraînement.      13 Heures  Mod 2 : Technique des activités.                    8 Heures  Mod 3 : Santé dans la pratique.                    3 Heures  Mod 4 : Vie associative.                                3 Heures  Mod 5 : Suivi de la formation d'arbitrage        1 journée</p>	
<b>VALIDITE DE FORMATION</b>	Sans limite de validité.	
<b>COUT DE FORMATION</b>	Défini par les ligues régionales	
<b>MODALITES D'EXAMEN</b>	Voir tableau des évaluations ci après.	
<b>EQUIVALENCES</b>	<b>SI VOUS ETES</b>	<b>ALLEGEMENTS</b>
	Tronc commun BE 1	Dispense de formation Module 1 Examen obligatoire.
	DEUG STAPS	
	Médecin sportif	Dispense de formation et d'examen pour le Module 3
	Athlète inscrit ou ayant été inscrit sur liste de haut niveau senior, élite, ou justifiant de 3 années d'inscription sur liste jeune.	Dispense de formation et d'examen pour la totalité du BF5 *.
Arbitre	Dispense de formation Module 5	
* disposition valable en cas d'inscription pour la formation BF4.		

**TABLEAU DES EVALUATIONS :**

<b>DIPLOME</b>	<b>MODULE 1</b>	<b>MODULE 2</b>	<b>MODULE 3</b>	<b>MODULE 4</b>	<b>MODULE 5</b>
<b><u>BF 5</u></b>	Devoir écrit Contrôle des connaissances 2 H		Questions semi ouvertes 15'	Questions semi ouvertes 15'	Attestation de suivi de formation
Entretien sur le compte-rendu d'activité : 20'					

## HARMONISATION DE LA FORMATION BF 5:

<b><u>MODULE 1 :</u></b>	<b><u>Méthodologie de l'entraînement :</u></b>	<b><u>13 Heures</u></b>
PHYSIOLOGIE :	Notions de base en anatomie et physiologie. Filières et allures d'entraînement.	4 Heures
PRINCIPE GENERAUX DE L'ENTRAINEMENT :		2 Heures
ROLE DE L'EDUCATEUR :	Pédagogie pratique :	7 Heures
<b><u>MODULE 2 :</u></b>	<b><u>Technique des activités :</u></b>	<b><u>8 Heures</u></b>
NATATION :		2 Heures
CYCLISME :		2 Heures
CAP :		2 Heures
PPG + ENCHAINEMENTS :		2 Heures
<b><u>MODULE 3 :</u></b>	<b><u>Santé dans la pratique :</u></b>	<b><u>3 Heures</u></b>
LA PREVENTION EN TRIATHLON.		2 Heures
PREVENTION DOPAGE :		1 Heure
<b><u>MODULE 4 :</u></b>	<b><u>Vie associative :</u></b>	<b><u>3 Heures</u></b>
LE CLUB :		1 Heure
LE MOUVEMENT SPORTIF :		30'
REGLEMENTATION GENERALE FFTRI :		1 Heure
PRESENTATION DE LA FORMATION FEDERALE :		30'
<b><u>MODULE 5 :</u></b>	<b><u>Arbitrage :</u></b>	<b><u>1 Journée</u></b>
Suivi de la formation d'arbitrage dispensée dans les ligues – Pas d'examen.		

## MODALITES D'EXAMEN DU DIPLOME BF 5:

- Moyenne obligatoire pour chaque module. Pas de compensations possibles entre les modules.
- A partir de 1 module sous la moyenne, le candidat devra repasser l'examen l'année d'après, les modules acquis restant valables sans limite de validité.
- Le compte-rendu d'activité (document de 5 à 7 pages) doit être retourné 3 semaines avant la date de l'examen au CTL.
- Une attestation d'activité en club de 30 heures, signée par le président de club, sera demandée au candidat pour être admis à l'examen.
- Attestation de suivi de la formation d'arbitre.

# ENTRAINEUR BF 4

**OTI\*** : Entraîne des publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des personnes.

\* Objectif terminal d'intégration

NIVEAU DU DIPLOME	Niveau BAC
<b>PRE REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du BF 5. (initiateur )</li> <li>- Etre licencié(e) à la FFTRI.</li> <li>- Etre titulaire du Brevet National de Secourisme et Sauvetage Aquatique et de la qualification DSA <u>au moment de l'examen.</u></li> <li>- Etre titulaire du code de la route.</li> <li>- Avoir effectué <u>dans la saison</u> un triathlon CD et un duathlon au jour de l'examen.</li> </ul>
<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>	Auprès du responsable de la formation. Inscription validée par le CTL
<b>DATES DE FORMATION</b>	Définies chaque année par la DTN. Premier trimestre de l'année en cours.
<b>VOLUME DE FORMATION</b>	50 heures de formation théorique : 7 jours. 50 heures minimum d'encadrement en club (rapport de stage).
<b>MODALITES DE FORMATION</b>	<p><b><u>2 Unités Capitalisables:</u></b> UC 1: Entraînement tout public UC 2: Jeunes</p> <p><b><u>4 modules par UC :</u></b> M1: Méthodologie de l'entraînement. M2: Facteurs Psychosociologiques. M3: Santé. M4: Réglementation.</p>
<b>VALIDITE DE FORMATION</b>	Pas de limite de validité
<b>COÛT DE FORMATION</b>	Frais Techniques: <u>A définir chaque année.</u> Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge du stagiaire.
<b>MODALITES D'EXAMEN</b>	Voir tableau des évaluations ci après

<b>EQUIVALENCES</b>	<b>SI VOUS ETES</b>	<b>ALLEGEMENTS</b>
	<b>- Médecin sportif</b>	<b>- Dispense d'examen et formation des module 3 des UC 1 et UC 2</b>

### **TABLEAU DES EVALUATIONS :**

<b>UNITE</b>	<b>MODULE 1</b>	<b>MODULE 2</b>	<b>MODULE 3</b>	<b>MODULE 4</b>
<b><u>ENTRAINEMENT</u></b>	a) Rapport d'activité à rendre un mois avant l'examen établi selon un cahier des charges défini par la Direction Technique Nationale.  b) Soutenance lors de l'examen. 5' de présentation 20' de questionnement		<b>Questions semi ouvertes</b> <b>15'</b>	<b>Questions semi ouvertes</b> <b>15'</b>
<b><u>JEUNES</u></b>	<b>Module 1</b>  <b>Contrôle écrit</b> <b>2 H</b>	<b>Module 2</b>  <b>Contrôle écrit</b> <b>1H30</b>	<b>Questions semi ouvertes</b> <b>15'</b>	<b>Questions semi ouvertes</b> <b>15'</b>

### **MODALITES D'EXAMEN DU DIPLOME BF 4:**

- Tous les modules doivent être acquis pour valider une UC (pas de compensations).
- Les sujets d'examens seront nationaux.
- Date nationale de l'examen : courant juin – Définie par la DTN

# ENTRAINEUR CONFIRME BF 3

**OTI\*** : Entraîne des publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des personnes.

\* Objectif terminal d'intégration

NIVEAU DU DIPLOME	Niveau BAC+ 2
<b>PRE REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du BF 4</li> <li>- Etre licencié(e) à la FFTRI.</li> <li>- Etre titulaire du Brevet National de Secourisme et Sauvetage Aquatique <u>à jour</u>.</li> </ul>
<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>	Auprès du responsable de la formation.
<b>DATES DE FORMATION</b>	Définies chaque année par la DTN.
<b>MODALITES DE FORMATION</b>	<p>5 Unités Capitalisables de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UC1 : Diététique.</li> <li>- UC2 : Les outils scientifiques du contrôle de la performance.</li> <li>- UC3 : Les déterminants psychosociologiques de la performance.</li> <li>- UC4 : Biomécanique, stretching et musculation en triathlon.</li> <li>- UC5 : Psycho pédagogie et psycho motricité.</li> </ul> <p>1 stage en situation (UC6)</p>
<b>VALIDITE DE FORMATION</b>	Pas de limite de validité
<b>COÛT DE FORMATION</b>	<p>Frais Techniques: <u>A définir chaque année</u>.</p> <p>Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge du stagiaire.</p>
<b>MODALITES D'EXAMEN</b>	Pas d'examen.



5) **Les auditeurs libres :**

Les athlètes inscrits sur liste de haut niveau, élite ou senior, les responsables des pôles France et espoirs sont autorisés à suivre en tant qu'auditeurs libres, sans obligation d'être titulaire du BF 4 ou entraîneur fédéral, les UC de formation BF 3. Une attestation de suivi de formation pourra être délivrée dans la mesure où ces auditeurs ont suivi dans sa totalité l'UC de formation.

Ces attestations permettront des allègements de formation dans le cas où l'auditeur souhaite s'engager dans un cursus de formation fédérale. Il devra alors satisfaire aux pré requis d'entrée en formation BF 3 avant de pouvoir faire valoir ces attestations.

Cette disposition, à l'attention des athlètes de haut niveau, est libre de droit. Les frais de déplacement, hébergement et restauration restant à la charge des candidats.

6) **Organisation de la formation :**

Cette formation BF 3 n'étant ni rémunérante ni professionnalisante, son objectif premier est un accroissement des connaissances et des compétences du BF 4. Elle peut ainsi se concevoir comme une formation qualifiante continue des BF 4.

Cette formation est planifiée sur une périodicité de deux ans au cours desquels les 6 UC de formation seront organisées.

Les volumes horaires et durées de chaque UC seront précisés sur les fiches techniques particulières. Le volume horaire général est évalué à : entre 100 et 110 heures en centre de formation et 1 semaine en situation.

Chaque UC sera dissociée des autres en terme de coût de formation et d'inscription. Le stagiaire sera titulaire du BF 3 lorsqu'il aura participé aux 6 UC de cette formation.

Au dessous de 10 stagiaires inscrits sur une UC, la DTN se réserve le droit d'annuler l'organisation de cette UC. Le cas échéant les droits d'inscription ne seront pas encaissés.

7) **Validité de la formation :**

Une session complète de formation s'échelonne sur une année. La validité de la formation n'est pas limitée dans le temps.

8) **Validité du diplôme fédéral :**

Le diplôme fédéral de niveau 3 est acquis sans limite de validité dans le temps sous réserve que le titulaire effectue régulièrement les mises à jour du BNSSA (selon la réglementation en vigueur).

9) **Modalités de certifications :**

Aucune modalité de certification ne sera mise en place. Le fait, pour un stagiaire d'assister à la formation entière lui octroie de droit la validation de l'UC suivie.

10) **Coût de la formation :**

La Direction Technique Nationale fixe le coût pédagogique de la formation pour chaque UC.

**11) Modalités de règlement :**

L'inscription pour chaque UC sera validée à réception du règlement. En cas de désistement en amont des 15 jours précédant la formation, le règlement sera intégralement remboursé. En cas de désistement dans les 15 jours précédant la formation, aucun remboursement ne sera effectué si le stagiaire "empêché" ne peut être remplacé. L'encaissement de ce règlement interviendra à l'issue de l'organisation de chaque UC.

La FFTRI adressera à chaque stagiaire une facturation faisant apparaître les frais d'inscription et, le cas échéant de restauration et hébergement.

**12) Aide à la formation :**

Le BF 3 est relativement conséquent en terme de volume de formation. Il représente un coût financier non négligeable pour les stagiaires. Vous trouverez ci-dessous différentes structures susceptibles de prendre en charge de ces coûts de formation.

**Le club :** Peut être intéressé au premier chef par un accroissement des connaissances et des compétences de ses entraîneurs.

**La ligue :** Dans le cadre de sa convention d'objectifs avec la fédération, la ligue peut présenter un projet d'aide à la formation de ses cadres. Elle peut aussi sur ces fonds propres prendre en charge une partie des frais de formation BF 3.

**La DRDJS :** Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, elle peut prendre en charge une partie des frais de formation.

**Les collectivités : (conseil régional ou général, villes) :** Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, ils peuvent prendre en charge une partie des frais de formation.

**Les organismes de formation professionnelle :** Peuvent dans certains cas prendre en charge des formations sportives.

Cette charte est définie pour la première session de formation BF3 (2004/2005). Des adaptations sont susceptibles d'intervenir après ce premier exercice afin de rendre le plus accessible possible une formation fédérale de qualité.